REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Enseignement secondaire II
École de culture générale Jean-Piaget

FORMULAIRE D'EXCUSE POUR ABSENCE

Ce formulaire doit être dûment complété et signé par le/la répondant·e légal·e de l'élève et déposé au secrétariat le jour du retour de l'élève. L'absence restera non excusée dans les situations suivantes:

- *excuse remise hors délai ou par un autre canal de communication (sms ou mail);*
- *information manquante ou imprécise;*
- *motif jugé injustifié (décision du/de la MG avec l'accord du/ de la Répondant·e Direction).*

NOM DE L'ÉLÈVE : _____ PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : _____

GROUPE : _____ NOM DU MG : _____

DATE(S) DE L'ABSENCE ET HEURE(S) MANQUÉE(S) (H1,H2...) :

_____

MOTIF DE L'ABSENCE :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

DATE ET SIGNATURE DU RÉPONDANT LÉGAL : _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE MAJEUR : _____
(avec déclaration de majorité)

PIÈCE JOINTE : ☐ OUI ☐ NON
(Convocation, certificat médical, justificatif officiel, carton de médecin...)

DATE ET TAMPON DU SECRÉTARIAT :

Excuse acceptée par le/la MG : ☐ **Oui**
☐ **Non – Motif :** _____

RAPPELS IMPORTANTS

Le Règlement de l'enseignement secondaire prévoit que

- *"La participation aux cours est obligatoire." (art. 32) ;*
- *"Sont admis aux examens finaux les élèves qui ont suivi régulièrement les cours pendant toute la dernière année." (art. 25, al. 1) ;*
- *"L'autorisation de redoubler dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 22, al. 1) ;*
- *"La promotion par dérogation dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 21, al. 2).*